

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1163****2 août 2002****SOMMAIRE**

Accès Industrie Luxembourg S.A., Luxembourg ..	55821	Monstaal S.A., Luxembourg .....	55800
Accès Industrie Luxembourg S.A., Luxembourg ..	55821	Monstaal S.A., Luxembourg .....	55800
Acierco S.A., Luxembourg .....	55791	Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg .....	55811
Agri-Plan, S.à r.l., Mersch .....	55797	Partimmo S.A., Luxembourg .....	55823
Attuale Holding S.A., Luxembourg .....	55816	Paul Hans Logic S.A., Luxembourg .....	55812
BPFS, BNP Paribas Fund Services S.A., Luxem- bourg. ....	55778	Primus Life Company S.A., Luxembourg. ....	55821
BPFS, BNP Paribas Fund Services S.A., Luxem- bourg. ....	55781	Reifen International S.A., Luxembourg .....	55822
Broad Street Mall, S.à r.l., Luxembourg .....	55816	Siemens S.A., Bruxelles .....	55801
C.C.I.M., S.à r.l., Luxembourg. ....	55823	Siemens S.A., Bruxelles .....	55802
Châteaux Immobilière S.A., Luxembourg. ....	55799	Siemens S.A., Bruxelles .....	55804
CMPI Holding S.A., Luxembourg. ....	55819	Siemens S.A., Bruxelles .....	55804
CMPI Holding S.A., Luxembourg. ....	55819	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
Corporate Resources and Management, S.à r.l., Contern .....	55816	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
Dac S.A., Luxembourg. ....	55812	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
Développement International S.A., Luxembourg. ..	55818	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
Eclat Investments S.A., Luxembourg. ....	55818	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
Eurimob S.A., Luxembourg .....	55799	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
F.D.Q. S.A., Luxembourg .....	55817	Siemens S.A., Bruxelles .....	55805
F.D.V. Holding S.A., Luxembourg .....	55819	Siemens S.A., Bruxelles .....	55806
FB Brokerage Luxembourg S.A., Luxembourg. ...	55822	Siemens S.A., Bruxelles .....	55807
FB Brokerage Luxembourg S.A., Luxembourg. ...	55822	Siemens S.A., Bruxelles .....	55807
Fidisport International S.A., Luxembourg. ....	55794	Siemens S.A., Bruxelles .....	55807
Fidisport International S.A., Luxembourg. ....	55795	Siemens S.A., Bruxelles .....	55808
Fläkt Woods (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.	55811	Siemens S.A., Bruxelles .....	55809
GAM Mezzanine, S.à r.l., Luxembourg .....	55818	Siemens S.A., Bruxelles .....	55810
GAM Vendor Note, S.à r.l., Luxembourg .....	55820	Siemens S.A., Bruxelles .....	55810
(200) Gray's Inn Road, S.à r.l., Luxembourg .....	55818	Siemens S.A., Bruxelles .....	55811
GTE Venezuela, S.à r.l., Luxembourg .....	55819	Skylark S.A., Luxembourg. ....	55811
Guardian iT Luxembourg S.A., Guardian Informa- tion Technology Luxembourg S.A., Munsbach ..	55781	Société Immobilière Beau Rivage S.A., Luxem- bourg. ....	55821
Imperial Tobacco Management Luxembourg (1), S.à r.l., Luxembourg .....	55820	Sport & Finance S.A., Luxembourg .....	55795
Ira & Son's Holding S.A., Luxembourg .....	55792	Sport & Finance S.A., Luxembourg .....	55796
Jucalux, S.à r.l., Luxembourg .....	55815	T.S.L. S.A. - Transeurope Services & Logistic, Lu- xembourg .....	55817
L.M.I., Louchet Management & Investments, S.à r.l., Moutfort. ....	55815	T.S.L. S.A. - Transeurope Services & Logistic, Lu- xembourg .....	55817
Madison Filtration S.A., Luxembourg .....	55782	T.S.L. S.A. - Transeurope Services & Logistic, Lu- xembourg .....	55817
Maison Josy Juckem, S.à r.l., Strassen .....	55816	The Economist Group (Luxembourg), S.à r.l., Lu- xembourg .....	55820
MC Premium, Sicav, Luxembourg .....	55822	TIL. S.A., Luxembourg .....	55801
		Valauchan International S.C.A., Luxembourg. ...	55815
		Valsuper International S.C.A., Luxembourg .....	55815
		Web Tech S.A., Luxembourg .....	55800
		Whitebox S.A., Luxembourg .....	55797

**BPFS, BNP PARIBAS FUND SERVICES S.A., Société Anonyme,  
(anc. PARBEL GESTION S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 10.775.

L'an deux mille deux, le sept mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARBEL GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 10.775, constituée suivant acte notarié en date du 21 février 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 42 du 12 mars 1973 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 868 du 18 novembre 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Yvan Juchem, directeur adjoint de la société, demeurant à L-8832 Rombach,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Martino Tessaro, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Pascale Renaud, employée de banque, demeurant à Thionville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts en vue de modifier la dénomination sociale de la société qui deviendra BNP PARIBAS FUND SERVICES en abrégé BPFS.

2. Modification de l'article 4 des statuts sur l'objet social de la Société en vue de lui conférer la teneur suivante:

«L'objet de la Société consiste dans la gestion de portefeuilles d'investissement pour compte propre ou de tiers, dans la réception et la transmission pour compte d'investisseurs d'ordres portant sur des titres ou d'autres instruments financiers ainsi que dans la distribution de parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, sans accepter ni faire de paiements.

En outre, la Société peut agir comme domiciliataire, administrateur et agent de transfert d'organismes de placement collectif et peut prêter tous services de comptabilité, de calcul de la valeur nette d'inventaire et de relations avec les autorités et les investisseurs, ainsi que tous autres services accessoires à ces activités.

La Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes ou d'autres instruments financiers. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

3. Modification de l'article 5 du statut: les termes «parts sociales» seront remplacés par «actions».

4. Modification de l'article 6 du statut: les termes «de parts sociales» seront remplacés par «d'actions».

5. Modification des dispositions de l'article 7 qui s'intitulera «Composition du Conseil d'Administration».

6. Modification des dispositions de l'article 8 qui s'intitulera «Pouvoirs et délibération du Conseil d'Administration».

7. Modification des dispositions de l'article 9 qui s'intitulera «Intérêt personnel».

8. Ajout d'un article 10 qui portera sur la surveillance des opérations de la Société.

9. Modifications mineures de formulation aux articles 12 et 15.

10. Changement de la numérotation des anciens articles 10, 11, 12, 13 et 14 des statuts, qui deviendront 11, 12, 13, 14 et 15.

11. Refonte complète des statuts pour inclure les modifications décrites sub 1 à 10 ci-dessus.

12. Nominations statutaires et décharges.

13. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en BNP PARIBAS FUND SERVICES en abrégé BPFS.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts sur l'objet social de la Société en vue de lui conférer la teneur suivante

«**Art. 4.** L'objet de la Société consiste dans la gestion de portefeuilles d'investissement pour compte propre ou de tiers, dans la réception et la transmission pour compte d'investisseurs d'ordres portant sur des titres ou d'autres instruments financiers ainsi que dans la distribution de parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, sans accepter ni faire de paiements.

En outre, la Société peut agir comme domiciliataire, administrateur et agent de transfert d'organismes de placement collectif et peut prêter tous services de comptabilité, de calcul de la valeur nette d'inventaire et de relations avec les autorités et les investisseurs, ainsi que tous autres services accessoires à ces activités.

La Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes ou d'autres instruments financiers. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer dans l'article 5 des statuts les termes «parts sociales» par «actions».

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de remplacer dans l'article 6 des statuts les termes «de parts sociales» par «d'actions».

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 7 des statuts qui s'intitulera «Composition du Conseil d'Administration».

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 8 des statuts qui s'intitulera «Pouvoirs et délibérations du Conseil d'Administration».

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dispositions de l'article 9 des statuts qui s'intitulera «Intérêt personnel».

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un article 10 aux statuts qui portera sur la surveillance des opérations de la Société.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide d'apporter des modifications mineures de formulation aux articles 12 et 15.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de renuméroter les anciens articles 10, 11, 12, 13 et 14 des statuts qui deviendront 11, 12, 13, 14 et 15.

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et par les présents statuts. Elle porte la dénomination BNP PARIBAS FUND SERVICES, en abrégé BPFS (la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts et conformément à la loi luxembourgeoise.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société consiste dans la gestion de portefeuilles d'investissement pour compte propre ou de tiers, dans la réception et la transmission pour compte d'investisseurs d'ordres portant sur des titres ou d'autres instruments financiers ainsi que dans la distribution de parts d'organismes de placement collectif admis à la commercialisation au Luxembourg, sans accepter ni faire de paiements.

En outre, la Société peut agir comme domiciliataire, administrateur et agent de transfert d'organismes de placement collectif et peut prêter tous services de comptabilité, de calcul de la valeur nette d'inventaire et de relations avec les autorités et les investisseurs, ainsi que tous autres services accessoires à ces activités.

La Société a également pour objet la détention de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'achat, le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes ou d'autres instruments financiers. La Société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, à condition que les sommes empruntées soient affectées à la réalisation de l'objet de la société ou de ses filiales, sociétés associées ou affiliées. De manière générale, la Société peut assurer toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou immobilières pouvant être utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à six cent vingt-cinq mille euros (625.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions sans mention de valeur nominale et disposant chacune d'une voix aux assemblées.

Le capital pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses actions en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «loi concernant les sociétés commerciales»).

Les actions sont et resteront nominatives.

**Art. 6. Cession des actions.** Toute cession d'actions est subordonnée à l'assentiment du Conseil d'Administration statuant à l'unanimité de ses membres.

Si le Conseil d'Administration refuse d'agréer une cession, il n'est pas tenu d'indiquer les motifs de son refus.

Toutefois, le Conseil d'Administration ne pourra opposer un refus d'agrément qu'à la condition de présenter en même temps un ou plusieurs acquéreurs, à un prix au moins égal à celui correspondant à la valeur comptable des actions suivant le dernier bilan.

**Art. 7. Composition du Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un conseil composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour six ans au plus et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Les administrateurs sont révocables ad nutum et rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion après la désignation.

**Art. 8. Pouvoirs et délibération du Conseil d'Administration.**

#### 8.1. Pouvoirs

Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents.

Le Conseil d'Administration, tel qu'il ressort de l'article 53 de la loi concernant les sociétés commerciales, est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi concernant les sociétés commerciales est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi concernant les sociétés commerciales.

#### 8.2. Délégation

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, associés ou non associés, agissant seuls ou conjointement. Le Conseil d'Administration fixe les conditions d'exercice de ces pouvoirs, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du Conseil d'Administration, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature collective d'un administrateur et d'un directeur de la Société.

#### 8.3. Convocation des réunions

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins deux jours ouvrables au Luxembourg avant la date prévue pour la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

#### 8.4. Participation et représentation aux réunions

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par téléfax un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

#### 8.5. Délibérations

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si les deux tiers au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple de ses membres. En cas de partage de voix, le Président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 9. Intérêt personnel.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoirs ou employé. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter, d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

**Art. 10. Surveillance.** La surveillance des opérations de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration.

**Art. 11. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12. Assemblées générales des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit le troisième mardi du mois d'avril à quinze heures au siège social de la Société ou en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si le troisième mardi du mois d'avril est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable bancaire qui suit.

**Art. 13. Représentation aux assemblées.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou de se faire représenter par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et en général tous actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15. Modalités générales.** Pour tous points non réglés par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi concernant les sociétés commerciales.

*Douzième résolution*

L'Assemblée décide de ne pas prendre de décisions sur les points 12 et 13 de l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Juchem, M. Tessaro, P. Renaud, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2002, vol. 12CS, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2002.

F. Baden.

(40553/200/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

---

**BPFS, BNP PARIBAS FUND SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 10.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

F. Baden.

(40554/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

---

**GUARDIAN iT LUXEMBOURG S.A., GUARDIAN INFORMATION TECHNOLOGY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5266 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 60.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

(40824/010/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**MADISON FILTRATION S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 72.166.

In the year two thousand two, on the eighth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, undersigned,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the MADISON FILTRATION S.A., a société anonyme having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>; registered at the trade register of Luxembourg, section B number 72.166. The aforesaid company was incorporated pursuant to a notarial deed of Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 11th, 1999 which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 986 of December 22nd, 1999.

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg:

On November 16th 1999 pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 51 of January 15th, 2000;

On December 2nd, 1999, pursuant to a notarial deed which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 136 of February 10th, 2000;

On 25 July, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 17 of January 11th, 2001;

On 23 November, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 489 of June 29th 2001;

On 15 December, 2000 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 615 of August 9th 2001;

On 26 January, 2001 pursuant to notarial deeds which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 754 of September 13th 2001 and Number 779 of September 19th 2001;

Its Articles of Incorporation were modified by notarial deeds of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg:

On 5 September 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 221 of February 8th 2002.

On 14 September 2001 pursuant to a notarial deed which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 209 of February 7th 2002.

On 7 March 2002 not yet published.

The meeting is presided by Mr Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

The Chairman appoints as secretary François Felten, attorney at Law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Patrick Van Hess, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The names of the shareholders, present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, which is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

Then the Chairman declares and requests the notary to authenticate the following:

1. that all the shareholders are present or represented, the meeting being thus regularly constituted, the shareholders having renounced their right to a specific notice, and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the shareholders have been informed before the meeting;

2. that all the quorums required by the law and the Articles of Incorporation of the Company are fulfilled;

3. that the agenda of the present meeting is as follows:

*Agenda:*

(a) Conversion of 631,159 «A» Ordinary Shares into Deferred «A» Ordinary Shares, resulting in DUKE STREET CAPITAL IV LIMITED holding 606,847 «A» Ordinary Shares and 607,969 Deferred «A» Ordinary Shares, RBSM (INVESTMENTS) LIMITED holding 10,534 «A» Ordinary Shares and 10,552 Deferred «A» Ordinary Shares, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB holding 6,506 «A» Ordinary Shares and 6,516 Deferred «A» Ordinary Shares and ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG holding 6,113 «A» Ordinary Shares and 6,122 Deferred «A» Ordinary Shares as well as conversion of 4,574 «B» Ordinary Shares into 4,574 Deferred «B» Ordinary Shares, 2,274 «C» Ordinary Shares into 2,274 Deferred «B» Ordinary Shares, 1,363 «D» Ordinary Shares into 1,363 Deferred «B» Ordinary Shares, 903 «E» Ordinary Shares into 903 Deferred «B» Ordinary Shares, 2,573 «F» Ordinary Shares into 2,573 Deferred «B» Ordinary Shares, 911 «G» Ordinary Shares into 911 Deferred «B» Ordinary Shares, and 1,030 «H» Ordinary Shares into 1,030 Deferred «B» Ordinary Shares, resulting in ROTHSCCHILD TRUST GUERNSEY LIMITED holding 4,574 Deferred «B» Ordinary Shares and 95,426 «B» Ordinary Shares, Colin Waudby holding 2,274 Deferred «B» Ordinary Shares and 47,726 «C» Ordinary Shares, TRIDENT TRUST COMPANY LIMITED holding 1,363 Deferred «B» Ordinary Shares and 28,637 «D» Ordinary Shares, Philip Riley holding 903 Deferred «B» Ordinary Shares and 19,097 «E» Ordinary Shares, Peter Priestley holding 668 Deferred «B» Ordinary Shares and 14,147 «F» Ordinary Shares, THE EDWARD ASSOCIATES LIMITED PENSION SCHEME SSAS holding 455 Deferred «B» Ordinary Shares and 9,545 «F» Ordinary Shares, Ian Edward holding 555 Deferred «B» Ordinary Shares and 11,667 «F» Ordinary Shares, the SG HAMBROS TRUST COMPANY (GUERNSEY) LIMITED holding 895 Deferred «B» Ordinary Shares and 28,142

«F» Ordinary Shares, Richard von Drehle holding 911 Deferred «B» Ordinary Shares and 7,352 «G» Ordinary Shares, Simon Kennedy holding 1,030 Deferred «B» Ordinary Shares and 8,261 «H» Ordinary Shares, all shares listed above having a par value of £ 1.-, and amendment of article 5.2 of the Articles of Incorporation so as to reflect the taken decision.

(b) Introduction of the definition of «Deferred «A» Ordinary Shares» and «Deferred «B» Ordinary Shares» which shall read as follows:

«Deferred «A» Ordinary Shares shall mean Deferred «A» Ordinary Shares in the capital of the Company conferring a right to return of capital on liquidation, as set out in the Articles of Incorporation

«Deferred «B» Ordinary Shares shall mean Deferred «B» Ordinary Shares in the capital of the Company conferring a right to return of capital on liquidation, as set out in the Articles of Incorporation»

in the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation».

c) Introduction of new article 9 (Return of Capital) in the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«9. Return of Capital

On a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution in accordance with the Act among the shareholders shall be applied in paying to the holders of the «A»-«R» Ordinary Shares, the Deferred «A» Ordinary Shares and the Deferred «B» Ordinary Shares, as appropriate.

firstly, a sum equal to the nominal amount and premium (if any) paid for each of their «A»-«R» Ordinary Shares;

secondly, a sum equal to the nominal amount and premium (if any) paid on each of their Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares;

thirdly, a sum equal to an amount to be paid on each of their Deferred «B» Ordinary Shares so as to achieve a situation where the return of capital made to the holders of Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares is equivalent to a ratio of 70/30,

and the balance of any capital and assets of the Company shall be applied among the holders of «A»-«R» Ordinary Shares on a pro-rata basis.»

and the subsequent renumbering of the Articles of Incorporation.

d) Decision to increase the authorized capital of the Company by a total amount of £ 4,621,307.- in order to raise it from its present amount of £ 2,328,589.- to £ 6,949,896.- and authorization of the Board of Directors of the Company to issue new Redeemable «I»-«R» Ordinary Shares to the holders of «A»-«H» Ordinary Shares, by incorporation of distributable reserves, the authorization to issue new «I»-«R» Ordinary Shares being granted with reserving the preferential subscription right for existing shareholders in proportion of their current shareholding with the exception of the Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares, and amendment of Article 5.1 so as to reflect the taken decision.

e) Decision to renumber article 8 (Repurchase) of the Articles of Incorporation as article 8.1 and introduction of new articles 8.2 to 8.4, which shall read as follows:

«8.2 The holder of a majority of a class of Redeemable Ordinary Shares or the Company may, by notice in writing to the other, demand the redemption of the entire respective class of the Redeemable Ordinary Shares at any time at which the Company has the returns equal to or greater than the aggregate Redemption Price (as defined below) of such Redeemable Ordinary Shares and subject to the conditions of article 49-8 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 (as amended from time to time).

8.3 In respect of a redemption of Redeemable Ordinary Shares, the Directors shall determine and notify the holder of the Redeemable Ordinary Shares of the redemption price (the «Redemption Price») at which each Redeemable Ordinary Share is to be redeemed within 7 days of receipt of notice of redemption from the holder of the Redeemable Ordinary Shares. Redemption Price shall be the sum of (i) the par value and premium (if any) paid on each of their Redeemable Ordinary Shares and (ii) an amount per share to be redeemed calculated by dividing the amounts released, at the time of such redemption, from the escrow accounts entered into by the Company on the sale of MADISON FILTER GROUP LIMITED and by MADISON FILTER BELGIUM S.A. on the sale of MADISON HOLDINGS US INC. and UNITED WIRE LIMITED and any escrow account that may be entered into by the Company on the sale of MADISON CMP Group by the number of shares to be redeemed.

8.4 Redemption shall be effected and payment of the Redemption Price made to the holder of the Redeemable Shares by the Company within 14 days after it has made the determination set out above to the extent permitted by the Act. Upon the redemption of a Redeemable Share being effected the shareholder shall cease to be entitled to any rights in respect thereof including in respect of any further Dividend, and accordingly his name shall be removed from the Register of shareholders with respect thereto.»

f) Introduction of the definition of «Redeemable Ordinary Shares», which shall read as follows:

«Redeemable Ordinary Shares means «I», «J», «K», «L», «M», «N», «O», «P», «Q» and «R» Ordinary Share in the capital of the Company, (with a par value of £ 1.-) redeemable in accordance with article 48-9 of the Act and the provisions of the present Articles»

in the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation».

g) Introduction of a last paragraph in article 26 of the Articles of Association which shall read as follows:

«To the extent to which the Company makes any dividend payment or other distribution, each such dividend payment or distribution shall be made, to the extent permitted by law and to the extent not otherwise indicated in the present Articles of Association, on all Ordinary Shares proportionately to the number of Ordinary Shares of the Company in issue from time to time with the exception of the Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares.»

h) Introduction of a new Article 5.7 which shall read as follows:

«Shares to be subscribed for in cash within the authorised capital shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders pro rata to their respective holdings of Shares other than Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares.»

i) Miscellaneous.

4. After deliberation, the following resolutions were all taken unanimously:

*First resolution*

The extraordinary general assembly decides the conversion of 631,159 «A» Ordinary Shares into Deferred «A» Ordinary Shares, resulting in DUKE STREET CAPITAL IV LIMITED holding 606,847 «A» Ordinary Shares and 607,969 Deferred «A» Ordinary Shares, RBSM (INVESTMENTS) LIMITED holding 10,534 «A» Ordinary Shares and 10,552 Deferred «A» Ordinary Shares, SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB holding 6,506 «A» Ordinary Shares and 6,516 Deferred «A» Ordinary Shares and ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG holding 6,113 «A» Ordinary Shares and 6,122 Deferred «A» Ordinary Shares as well as conversion of 4,574 «B» Ordinary Shares into 4,574 Deferred «B» Ordinary Shares, 2,274 «C» Ordinary Shares into 2,274 Deferred «B» Ordinary Shares, 1,363 «D» Ordinary Shares into 1,363 Deferred «B» Ordinary Shares, 903 «E» Ordinary Shares into 903 Deferred «B» Ordinary Shares, 2,573 «F» Ordinary Shares into 2,573 Deferred «B» Ordinary Shares, 911 «G» Ordinary Shares into 911 Deferred «B» Ordinary Shares, and 1,030 «H» Ordinary Shares into 1,030 Deferred «B» Ordinary Shares, resulting in ROTHSCHILD TRUST GUERNSEY LIMITED holding 4,574 Deferred «B» Ordinary Shares and 95,426 «B» Ordinary Shares, Colin Waudby holding 2,274 Deferred «B» Ordinary Shares and 47,726 «C» Ordinary Shares, TRIDENT TRUST COMPANY LIMITED holding 1,363 Deferred «B» Ordinary Shares and 28,637 «D» Ordinary Shares, Philip Riley holding 903 Deferred «B» Ordinary Shares and 19,097 «E» Ordinary Shares, Peter Priestley holding 668 Deferred «B» Ordinary Shares and 14,147 «F» Ordinary Shares, THE EDWARD ASSOCIATES LIMITED PENSION SCHEME SSAS IAN holding 455 Deferred «B» Ordinary Shares and 9,545 «F» Ordinary Shares, Edward holding 555 Deferred «B» Ordinary Shares and 11,667 «F» Ordinary Shares, the SG HAMBROS TRUST COMPANY (GUERNSEY) LIMITED holding 895 Deferred «B» Ordinary Shares and 28,142 «F» Ordinary Shares, Richard von Drehle holding 911 Deferred «B» Ordinary Shares and 7,352 «G» Ordinary Shares, Simon Kennedy holding 1,030 Deferred «B» Ordinary Shares and 8,261 «H» Ordinary Shares, all shares listed above having a par value of £ 1.-, and amendment of article 5.2 of the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«5.2. The Company has a subscribed share capital of £ 1,544,787.- (one million five hundred and forty-four thousand seven hundred and eighty-seven Pounds Sterling) divided into:

- 630,000 «A» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («A» Ordinary Shares);
- 95,426 «B» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («B» Ordinary Shares);
- 47,726 «C» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («C» Ordinary Shares);
- 28,637 «D» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («D» Ordinary Shares);
- 19,097 «E» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («E» Ordinary Shares);
- 63,501 «F» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («F» Ordinary Shares);
- 7,352 «G» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («G» Ordinary Shares);
- 8,261 «H» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («H» Ordinary Shares);
- 631,159 «A» deferred ordinary shares with a par value of £ 1.- each (Deferred «A» Ordinary Shares);
- 13,628 «B» deferred ordinary shares with a par value of £ 1.- each (Deferred «B» Ordinary Shares).»

*Second resolution*

The extraordinary general assembly decides to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», to include the definition of «Deferred «A» Ordinary Shares» and «Deferred «B» Ordinary Shares» which shall read as follows:

«Deferred «A» Ordinary Shares shall mean Deferred «A» Ordinary Shares in the capital of the Company conferring a right to return of capital on liquidation, as set out in the Articles of Incorporation»

«Deferred «B» Ordinary Shares shall mean Deferred «B» Ordinary Shares in the capital of the Company conferring a right to return of capital on liquidation, as set out in the Articles of Incorporation».

*Third resolution*

The extraordinary general assembly decides to include a new article 9 («Return of Capital») in the Articles of Incorporation, which shall read as follows:

«9. Return of Capital

On a return of capital on liquidation, the assets of the Company available for distribution in accordance with the Act among the shareholders shall be applied in paying to the holders of the «A»-«R» Ordinary Shares, the Deferred «A» Ordinary Shares and the Deferred «B» Ordinary Shares, as appropriate, in priority to the holders of any other class of shares:

firstly, a sum equal to the nominal amount and premium (if any) paid for each of their «A»-«R» Ordinary Shares;

secondly, a sum equal to the nominal amount and premium (if any) paid on each of their Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares;

thirdly, a sum equal to an amount to be paid on each of their Deferred «B» Ordinary Shares so as to achieve a situation where the return of capital made to the holders of Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares is equivalent to a ratio of 70/30,

and the balance of any capital and assets of the Company shall be applied among the holders of «A»-«R» Ordinary Shares on a pro-rata basis.»

and decides to renumber accordingly the subsequent articles of the Articles of Incorporation.

*Fourth resolution*

The extraordinary general assembly decides to increase the authorised capital of the Company by a total amount of £ 4,621,307.- in order to raise it from its present amount of £ 2,328,589.- to £ 6,949,896.- and to authorise the Board of Directors to issue new «I»-«R» Redeemable Ordinary Shares having a par value of £ 1.- each, after incorporation of distributable reserves, the authorization to issue new «I»-«R» Ordinary Shares being granted with reserving the preferential subscription right for existing shareholders in proportion of their current shareholding with the exception of the Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares, and to amend article 5.1, which shall read as follows:

«5.1. The authorised capital of the Company is fixed at six million nine hundred forty-nine thousand eight hundred and ninety-six Pounds Sterling (£ 6,949,896.-), divided into

- 1,368,841 «A» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («A» Ordinary Shares);
- 95,426 «B» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («B» Ordinary Shares);
- 47,726 «C» ordinary shares with a par value £ 1.- each («C» Ordinary Shares);
- 28,637 «D» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («D» Ordinary Shares);
- 19,097 «E» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («E» Ordinary Shares);
- 64,094 «F» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («F» Ordinary Shares);
- 61,011 «G» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («G» Ordinary Shares);
- 8,261 «H» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («H» Ordinary Shares);
- 3,834,082 «I» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («I» Redeemable Ordinary Shares);
- 277,832 «J» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («J» Redeemable Ordinary Shares);
- 138,918 «K» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («K» Redeemable Ordinary Shares);
- 138,918 «L» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («L» Redeemable Ordinary Shares);
- 69,459 «M» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («M» Redeemable Ordinary Shares);
- 69,459 «N» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («N» Redeemable Ordinary Shares);
- 34,729 «O» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («O» Redeemable Ordinary Shares);
- 20,837 «P» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («P» Redeemable Ordinary Shares);
- 13,891 «Q» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («Q» Redeemable Ordinary Shares);
- 13,891 «R» redeemable ordinary shares with a par value of £ 1.- each («R» Redeemable Ordinary Shares);
- 631,159 deferred «A» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («A» Deferred Ordinary Shares);
- 13,628 deferred «B» ordinary shares with a par value of £ 1.- each («B» Deferred Ordinary Shares);

Except for the «I»-«R» Redeemable Ordinary Shares, the board of directors is authorised during a period of five years after the date of publication of the minutes of the Extraordinary general meeting dated November 23, 2000, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed and issued with or without an issue premium, with or without reserving the preferential subscription right for existing shareholders, as the board may from time to time determine, subject to Article 16.2. The board of directors may delegate to any director, officer or any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

For the «I»-«R» Redeemable Ordinary Shares, the board of directors is authorised, during a period of five years after the date of publication of the minutes of the Extraordinary general meeting dated 8 May 2002 to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorised capital, by incorporation of distributable reserves, once their allocation as distributable reserves has been duly approved by the general meeting of shareholders, and subject to Article 16.2. Such increased amount of capital may be subscribed and the «I»-«R» Redeemable Ordinary Shares issued to the shareholders with reserving the preferential subscription right for existing shareholders in proportion of their current shareholding with the exception of the Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares, as the board may from time to time determine, subject to Article 16.2. The board of directors may delegate to any director, officer or any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

*Fifth resolution*

The extraordinary general assembly decides to renumber article 8 (Repurchase) of the Articles of Incorporation in 8.1 and introduction of new articles 8.2 to 8.4, which shall read as follows:

«8.2 The holder of a majority of a class of Redeemable Ordinary Shares or the Company may, by notice in writing to the other, demand the redemption of the entire respective class of the Redeemable Ordinary Shares at any time at which the Company has the returns equal to or greater than the aggregate Redemption Price (as defined below) of such Redeemable Ordinary Shares and subject to the conditions of article 49-8 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 (as amended from time to time).

8.3 In respect of a redemption of Redeemable Ordinary Shares, the Directors shall determine and notify the holder of the Redeemable Ordinary Shares the redemption price (the «Redemption Price») at which each Redeemable Ordinary Share is to be redeemed within 7 days of receipt of notice of redemption from the holder of the Redeemable Ordinary Shares by calculating the sum of (i) the par value and premium (if any) paid on each of their Redeemable Ordinary Shares and (ii) an amount per share to be redeemed calculated by dividing the amounts released, at the time of such redemption, from the escrow accounts entered into by the Company on the sale of MADISON FILTER GROUP LIMITED and by MADISON FILTER BELGIUM S.A. on the sale of MADISON HOLDINGS US INC. and UNITED WIRE LIMITED and any escrow account that may be entered into by the Company on the sale of MADISON CMP Group by the number of shares to be redeemed.

8.4 Redemption shall be effected and payment of the Redemption Price made to the holder of the Redeemable Shares by the Company within 14 days after it has made the determination set out above to the extent permitted by the Act. Upon the redemption of a Redeemable Share being effected the shareholder shall cease to be entitled to any rights in

respect of thereof including in respect of any further Dividend, and accordingly his name shall be removed from the Register of shareholders with respect thereto.»

*Sixth resolution*

The extraordinary general assembly decides to amend the first part of the Articles of Incorporation, «Interpretation», to include the definition of «Redeemable Ordinary Shares», which shall read as follows:

«Redeemable Ordinary Shares mean «I», «J», «K», «L», «M», «N», «O», «P», «Q» and «R» Ordinary Shares in the capital of the Company, (with a par value of £ 1.-) redeemable in accordance with article 48-9 of the Act and the provisions of the present Articles.»

*Seventh resolution*

The extraordinary general assembly decides to add a last paragraph to article 26 of the Articles of Incorporation, «Distribution of Profits», which shall read as follows:

«To the extent to which the Company makes any dividend payment or other distribution, each such dividend payment or distribution shall be made, to the extent permitted by law and to the extent not otherwise indicated in the present Articles of Association, on all Ordinary Shares proportionately to the number of Ordinary Shares of the Company in issue from time to time with the exception of the Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares.»

*Eight resolution*

The extraordinary general assembly decides to introduce a new Article 5.7 in the Articles of Association, which shall read as follows:

«5.7

Shares to be subscribed for in cash within the authorised capital shall be offered on a pre-emptive basis to shareholders pro rata to their respective holdings of Shares other than Deferred «A» Ordinary Shares and Deferred «B» Ordinary Shares.»

*Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person[s] appearing, known to the notary by [his] name, first name, civil status and residence, said person[s] appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française**

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la MADISON FILTRATION S.A., société anonyme («la Société»), ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.166. La Société a été constituée par acte du 11 octobre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 986, daté du 22 décembre 1999.

Ses Statuts ont été modifiés suivant des actes notariés de Maître Frank Baden, notaire, demeurant à Luxembourg:

En date du 16 novembre 1999, suivant un acte notarié publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations, numéro 51 du 15 janvier 2000;

En date du 2 décembre 1999, suivant un acte notarié publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 136 du 10 février 2000;

En date du 25 juillet 2000, suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 17 du 11 janvier 2001;

En date du 23 novembre 2000 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 29 juin 2001;

En date du 15 décembre 2000 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 9 août 2001;

En date du 26 janvier 2000 suivant des actes notariés, publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 septembre 2001 et numéro 779 du 19 septembre 2001;

Ses Statuts ont été modifiés suivant des actes notariés de Maître Frank Baden, notaire, de résidence à Luxembourg:

En date du 5 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 221 du 8 février 2002.

En date du 14 septembre 2001 suivant un acte notarié, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 209 du 7 février 2002.

En date du 7 mars 2002 non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire M. François Felten, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hess, juriste, demeurant à Messancy, Belgium.

Les actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée, les procurations et le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence; cette liste signée par les actionnaires, et les fondés de pouvoir des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Les procurations des actionnaires, signées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées à l'acte.

Ensuite le président déclare et prie le notaire d'acter:

1. tous les actionnaires sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est dès lors régulièrement constituée, les actionnaires ayant renoncé à une convocation spécifique, et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés;

2. que tous les quorums requis par la loi et les Statuts de la Société sont remplis;

3. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

a) Conversion de 631.159 Actions Ordinaires de catégorie «A» en Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, résultant en la détention par DUKE STREET CAPITAL IV LIMITED de 606.847 Actions Ordinaires de catégorie «A» et 607.969 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, en la détention par RBSM (INVESTMENTS) LIMITED de 10.534 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 10.552 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, en la détention par SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB de 6.506 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 6.516 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, et en la détention par ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG de 6.113 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 6.122 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, ainsi que conversion de 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» en 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «C» en 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «D» en 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 903 Actions Ordinaires de catégorie «E» en 903 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 2.573 Actions Ordinaires de catégorie «F» en 2.573 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 911 Actions Ordinaires de catégorie «G» en 911 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, et 1.030 Actions Ordinaires de catégorie «G» en 1.030 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, ayant comme conséquence que ROTHSCCHILD TRUST GUERNSEY LIMITED détient 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 95.426 Actions Ordinaires de catégorie «B», Colin Waudby 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 47.726 Actions Ordinaires de catégorie «C», TRIDENT TRUST COMPANY LIMITED 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 28.637 Actions Ordinaires de catégorie «D», Philip Riley 903 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 19.097 Actions Ordinaires de catégorie «E», Peter Priestley 668 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 14.147 Actions Ordinaires de catégorie «F», EDWARD ASSOCIATES LIMITED PENSION SCHEME SSAS 455 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 9.545 Actions Ordinaires de catégorie «F», Ian Edward 555 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 11.667 Actions Ordinaires de catégorie «F», SG HAMBROS TRUST COMPANY (GUERNSEY) LIMITED 895 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 28.142 Actions Ordinaires de catégorie «F», Richard Von Drehle 911 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 7.352 Actions Ordinaires de catégorie «G», Simon Kennedy 1.030 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 8.261 Actions Ordinaires de catégorie «H», toutes les actions sus-mentionnées ayant une valeur nominale de £ 1,- (une Livre Sterling), et modification subséquente de l'article 5.2 des Statuts afin de tenir compte de la décision prise.

b) Introduction de la définition des «Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées» et des «Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées», laquelle sera rédigée comme suit:

«Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées» signifie Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées dans le capital de la Société octroyant un droit au remboursement des apports lors de la liquidation, ainsi qu'il est stipulé dans les Statuts»

«Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées» signifie Actions Ordinaires de catégorie «B» dans le capital de la Société octroyant un droit au remboursement des apports lors de la liquidation, ainsi qu'il est stipulé dans les Statuts» dans la première partie des Statuts, «Définitions».

c) Introduction d'un nouvel article 9 (Remboursement des apports) dans les Statuts, lequel sera rédigé comme suit:

«**Art. 9. Remboursement des apports.** Lors du remboursement des apports à la liquidation, les actifs de la Société disponibles pour la distribution, conformément à la Loi, parmi les actionnaires seront appliqués lors du paiement aux détenteurs des Actions Ordinaires de catégories «A» à «R», Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, ainsi qu'il convient:

premièrement, un montant égal à la valeur nominale et la prime (le cas échéant) versée pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégories «A» à «R»;

deuxièmement, un montant égal à la valeur nominale et à la prime (le cas échéant) versé pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées;

troisièmement, un montant égal à celui devant être versé pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées afin d'arriver à une situation où le remboursement des apports fait aux détenteurs des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées correspond à un ratio de 70/30;

et le solde de tout capital et actifs de la Société sera appliqué parmi les détenteurs des Actions Ordinaires de catégories «A» à «R» au prorata.»

et nouvelle numérotation subséquente des Statuts.

d) Décision d'augmenter le capital autorisé de la Société d'un montant total de £ 4.621.307,- de sorte que le capital sera augmenté de £ 2.328.589,- à 6.949.896,- et autorisation du Conseil d'Administration de la Société d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires Rachetables de catégories «I» à «R», aux détenteurs d'Actions Ordinaires de catégories

«A»-«H» par incorporation au capital des réserves distribuables, l'autorisation d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires de catégories «I»-«R» étant accordée en réservant le droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants en proportion de leurs participations actuelles à l'exception des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, et modification subséquente de l'article 5.1 pour tenir compte de la décision prise.

e) Décision de modifier la numérotation de l'article 8 (Rachat) des Statuts en 8.1 et d'insérer les nouveaux articles 8.2 à 8.4, lesquels seront rédigés comme suit:

«8.2 Le titulaire de la majorité d'une catégorie d'Actions Ordinaires Rachetables ou la Société peuvent, par notification écrite à l'autre partie, demander le rachat de leurs catégories d' Actions Ordinaires Rachetables respectives à tout moment auquel la Société possède les bénéfices égaux ou supérieurs au Prix de Rachat cumulé (tel que défini ci-dessous) de ces Actions Ordinaires Rachetables et sous réserve des conditions de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 (telle que modifiée ponctuellement).

8.3 En ce qui concerne le rachat des Actions Ordinaires Rachetables, les Administrateurs définiront et avertiront le titulaire des Actions Ordinaires Rachetables du prix de rachat (le «Prix de rachat») auquel chaque Action Ordinaire Rachetable devra être rachetée dans les 7 jours qui suivent la réception de la demande de rachat envoyée par son titulaire. Le Prix de rachat sera égal à la somme de (i) la valeur nominale et prime (le cas échéant) versée pour chaque Action Ordinaire Rachetable et (ii) du montant par action devant être rachetée calculé par la division des montants libérés, au moment d'un tel rachat, des comptes de dépôt ouverts par la Société lors de la vente de MADISON FILTER GROUP LIMITED et par MADISON FILTER BELGIUM S.A. lors de la vente de MADISON HOLDINGS US INC. et UNITED WIRE LIMITED, et tout compte de dépôt qui pourra être ouvert par la Société lors de l'achat de MADISON CMP GROUP, par le nombre d'actions devant être rachetées.

8.4 Le rachat prendra effet et la Société versera le Prix de rachat au titulaire des Actions Rachetables dans un délai de 14 jours suivant la détermination décrite ci-dessus dans les limites posées par la Loi. Dès la prise d'effet du rachat d'une Action Rachetable, les titulaires cesseront de jouir de tout droit vis-à-vis de ces actions, y compris tout droit postérieur aux Dividendes, et leurs noms seront retirés du registre des actionnaires par rapport à ces actions.»

f) Introduction de la définition des «Actions Ordinaires Rachetables», laquelle sera rédigée comme suit:

«Action Ordinaire Rachetable signifie «I», «J», «K», «L», «M», «N» et «O», «P», «Q» et «R» Action Ordinaire dans le capital de la Société, (avec une valeur nominale de £ 1,-) rachetable conformément à l'article 48-9 de la Loi et des stipulations des présents Statuts»,

dans la première partie des Statuts, «Définitions».

g) Introduction d'un dernier paragraphe à l'article 26 des Statuts de la teneur suivante:

h) «Dans la mesure où la Société procède au paiement de dividendes ou toute autre distribution, un tel paiement ou une telle distribution devront être effectués, dans les limites permises par la Loi et sans contrevvenir aux dispositions des Statuts, sur toutes les Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires de la Société en émission de temps en temps à l'exception des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées.» Introduction d'un nouvel Article 5.7 des Statuts de la teneur suivante:

Les actions devant être souscrites en numéraire dans le cadre du capital autorisé devront être offertes en priorité aux actionnaires au prorata de leurs détentions respectives d'actions autres que les Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées.

i) Divers.

4. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide la conversion de 631.159 Actions Ordinaires de catégorie «A» en Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, résultant en la détention par DUKE STREET CAPITAL IV LIMITED de 606.847 Actions Ordinaires de catégorie «A» et 607.969 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, en la détention par RBSM (INVESTMENTS) LIMITED de 10.534 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 10.552 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, en la détention par SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB de 6.506 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 6.516 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, et en la détention par ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPARKASSEN AG de 6.113 Actions Ordinaires de catégorie «A» et de 6.122 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées, ainsi que conversion de 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» en 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «C» en 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «D» en 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 903 Actions Ordinaires de catégorie «E» en 903 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 2.573 Actions Ordinaires de catégorie «F» en 2.573 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, 911 Actions Ordinaires de catégorie «G» en 911 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, et 1.030 Actions Ordinaires de catégorie «G» en 1.030 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, ayant comme conséquence que ROTHSCCHILD TRUST GUERNSEY LIMITED détient 4.574 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 95.426 Actions Ordinaires de catégorie «B», Colin Waudby 2.274 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 47.726 Actions Ordinaires de catégorie «C», TRIDENT TRUST COMPANY LIMITED 1.363 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 28.637 Actions Ordinaires de catégorie «D», Philip Riley 903 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 19.097 Actions Ordinaires de catégorie «E», Peter Priestley 668 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 14.147 Actions Ordinaires de catégorie «F», EDWARD ASSOCIATES LIMITED PENSION SCHEME SSAS 455 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 9.545 Actions Ordinaires de catégorie «F», Ian Edward 555 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 11.667 Actions Ordinaires de catégorie «F», SG HAMBROS TRUST COMPANY (GUERNSEY) LIMITED 895 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées et 28.142 Actions Ordinaires de catégorie «F», Richard Von Drehle 911 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, et 7.352 Actions Ordinaires de catégorie «G», Simon Kennedy 1.030 Actions

Ordinaires de catégorie «B» Différées et 8.261 Actions Ordinaires de catégorie «H», toutes les actions sus-mentionnées ayant une valeur nominale de £ 1,- (une Livre Sterling), et de modifier l'article 5.2 des Statuts, lequel sera rédigé comme suit:

«5.2. Le capital souscrit de la Société est de £ 1.544.787,- (un million cinq cents quarante quatre mille sept cents quatre-vingt-sept Livres Sterling), représenté par:

- 630.000 Actions ordinaires rachetables de la catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «A»);
- 95.426 Actions ordinaires de la catégorie «B» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «B»);
- 47.726 Actions ordinaires de la catégorie «C» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «C»);
- 28.637 Actions ordinaires de la catégorie «D» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «D»);
- 19.097 Actions ordinaires de la catégorie «E» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «E»);
- 63.501 Actions ordinaires de la catégorie «F» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «F»);
- 7.352 Actions ordinaires de la catégorie «G» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions ordinaires de la catégorie «G»);
- 8.261 Actions ordinaires de la catégorie «H» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune, (Actions ordinaires de la catégorie «H»);
- 631.159 Actions ordinaires de la catégorie «A» Différées ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune, (Actions ordinaires de la catégorie «A» Différées);
- 13.628 Actions ordinaires de la catégorie «B» Différées ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune, (Actions ordinaires de la catégorie «B» Différées).»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première partie des Statuts, «Définitions», afin d'y inclure les définitions des «Actions ordinaires de la catégorie «A» Différées» et des «Actions ordinaires de la catégorie «B» Différées»

«Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées» signifie Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées dans le capital de la Société octroyant un droit au remboursement des apports lors de la liquidation, ainsi qu'il est stipulé dans les Statuts»

«Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées» signifie Actions Ordinaires de catégorie «B» dans le capital de la Société octroyant un droit au remboursement des apports lors de la liquidation, ainsi qu'il est stipulé dans les Statuts»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'inclure un nouvel article 9 («remboursement des apports») dans les statuts, lequel sera rédigé comme suit:

##### «9. Remboursement des apports

Lors du remboursement des apports à la liquidation, les actifs de la Société disponibles pour la distribution, conformément à la Loi, parmi les actionnaires seront appliqués lors du paiement aux détenteurs des Actions Ordinaires de catégories «A» à «R», Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, ainsi qu'il convient, en priorité à tout paiement aux actionnaires de toute autre catégorie d'actions:

premièrement, un montant égal à la valeur nominale et la prime (le cas échéant) versé pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégories «A» à «R»;

deuxièmement, un montant égal à la valeur nominale et à la prime (le cas échéant) versé pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées;

troisièmement, un montant égal à celui devant être versé pour chacune de leurs Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées afin d'arriver à une situation où le remboursement des apports fait aux détenteurs des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées correspond à un ratio 70/30;

et le solde de tout capital et actifs de la Société sera appliqué parmi les détenteurs des Actions Ordinaires de catégories «A» à «R» au prorata.»

et décide d'adopter par conséquent une nouvelle numérotation des Statuts.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé de la Société par un montant total de £ 4.621.307 (quatre millions six cents vingt et un mille trois cent sept Livres Sterling) afin de l'augmenter de son présent montant de £ 2.328.589 (deux millions trois cent vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling) à £ 6.949.896 (six millions neuf cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling) et d'autoriser le conseil d'administration d'émettre les nouvelles Actions Ordinaires Rachetables de catégorie «I» à «R» de valeur nominale de £ 1 (une Livre Sterling) chacune, après incorporation des réserves distribuables, l'autorisation d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires de catégories «I»-«R» étant accordée en réservant un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants en proportion de leurs participations actuelles à l'exception des Actions Ordinaires de catégories «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, et de modifier par conséquent l'article 5.1., lequel sera rédigé comme suit:

«5.1. Le capital autorisé de la Société est fixé à £ 6.949.896,- (six millions neuf cent quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-seize Livres Sterling), représentés par

- 1.368.841 Actions Ordinaires rachetables de catégorie «A» ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A»);
- 95.426 Actions Ordinaires de catégorie «B» ayant une valeur nominale de une livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B»);
- 47.726 Actions Ordinaires de catégorie «C» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «C»);
- 28.637 Actions Ordinaires de catégorie «D» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «D»);
- 19.097 Actions Ordinaires de catégorie «E» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «E»);
- 64.094 Actions Ordinaires de catégorie «F» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «F»);
- 61.011 Actions Ordinaires de catégorie «G» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «G»);
- 8.261 Actions Ordinaires de catégorie «H» ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «H»);
- 3.834.082 «I» Actions Ordinaire Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune («I» Actions Ordinaires Rachetables);
- 277.832 «J» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1,- chacune («J» Actions Ordinaires Rachetables);
- 138.918 «K» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («K» Actions Ordinaires Rachetables);
- 138.918 «L» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («L» Actions Ordinaires Rachetables);
- 69.459 «M» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («M» Actions Ordinaires Rachetables);
- 69.459 «N» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («N» Actions Ordinaires Rachetables);
- 34.729 «O» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («O» Actions Ordinaires Rachetables);
- 20.837 «P» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («P» Actions Ordinaires Rachetables);
- 13.891 «Q» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («Q» Actions Ordinaires Rachetables);
- 13.891 «R» Actions Ordinaires Rachetables ayant une valeur nominale de £ 1 chacune («R» Actions Ordinaires Rachetables);
- 631.159 Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «A» Différées);
- 13.628 Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées ayant une valeur nominale de une Livre sterling (£ 1,-) chacune (Actions Ordinaires de la catégorie «B» Différées);

Sauf pour les Actions Ordinaires Rachetables de «I» à «R», le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2000, à augmenter de temps en temps le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission, en réservant ou non le droit de souscription préférentielle aux actionnaires existants, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra, sous réserve de l'Article 16.2. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

Pour les Actions Ordinaires Rachetables de «I» à «R», le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2002, à augmenter de temps en temps le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par une incorporation des réserves distribuables, une fois que leur affectation en tant que réserves distribuables a été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires, et sous réserve de l'Article 16.2. Un tel montant augmenté du capital peut être souscrit et les Actions Ordinaires Rachetables «I»-«R» émises aux actionnaires existants en leur réservant un droit préférentiel de souscription en proportion de leurs participations actuelles à l'exception des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées, tel que décidé de temps en temps par le conseil d'administration, sous réserve de l'art. 16.2. Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions pour les des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la numérotation de l'article 8 (Rachat) des Statuts en 8.1 et d'y introduire de nouveaux articles 8.2 à 8.4, lesquels seront rédigés comme suit:

«8.2 Chacun des titulaires de la majorité d'une catégorie des Actions Ordinaires Rachetables ou la Société peuvent, par notification écrite à l'autre partie, demander le rachat de leurs catégories d'Actions Ordinaires Rachetables respectives à tout moment auquel la Société possède les bénéfices égaux ou supérieurs au Prix de Rachat cumulé (tel que défini

ci-dessous) de ces Actions Ordinaires Rachetables et sous réserve des conditions de l'article 49-8 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 (telle que modifiée ponctuellement).

8.3. En ce qui concerne le rachat des Actions Ordinaires Rachetables, les Administrateurs définiront et avertiront le titulaire des Actions Ordinaires Rachetables du prix de rachat (le «Prix de rachat») auquel chaque Action Ordinaire Rachetable devra être rachetée dans les 7 jours qui suivent la réception de la demande de rachat envoyée par son titulaire en calculant la somme (i) de la valeur nominale et prime (le cas échéant) versée pour chaque Action Ordinaire Rachetable et (ii) le montant par action devant être rachetée calculé par la division des montants libérés, au moment d'un tel rachat, des comptes de dépôt ouverts par la Société lors de la vente de MADISON FILTER GROUP LIMITED et par MADISON FILTER BELGIUM S.A. lors de la vente de MADISON HOLDINGS US INC. Et UNITED WIRE LIMITED, et tout compte de dépôt qui pourra être ouvert par la Société lors de l'achat de MADISON CMP GROUP par le nombre d'actions devant être rachetées.

8.4 Le rachat prendra effet et la Société versera le Prix de rachat au titulaire des Actions Rachetables dans un délai de 14 jours suivant la détermination décrite ci-dessus dans les limites posées par la Loi. Dès la prise d'effet du rachat d'une Action Rachetable, les titulaires cesseront de jouir de tout droit vis-à-vis de ces actions, y compris tout droit postérieur aux Dividendes, et leurs noms seront retirés du registre des actionnaires par rapport à ces actions.»

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la première partie des Statuts, «Définitions», afin d'y inclure la définition des «Actions Ordinaires Rachetables», laquelle sera rédigée comme suit:

«Action Ordinaire Rachetable signifie «I», «J», «K», «L», «M», «N» et «O», «P», «Q» et «R» Action Ordinaire dans le capital de la Société, (avec une valeur nominale de £ 1,-) rachetable conformément à l'article 48-9 de la Loi et des stipulations des présents Statuts»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 26 des Statuts «Distribution des profits», de la teneur suivante:

«Dans la mesure où la Société procède au paiement de dividendes ou toute autre distribution, un tel paiement ou une telle distribution devront être effectués, dans les limites permises par la Loi et sans contrevenir aux dispositions des Statuts, sur toutes les Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires de la Société en émission de temps en temps à l'exception des Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées.»

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel Article 5.7 aux Statuts de la teneur suivante:

«5.7

Les actions devant être souscrites en numéraire dans le cadre du capital autorisé devront être offertes en priorité aux actionnaires au prorata de leurs détentions respectives d'actions autres que les Actions Ordinaires de catégorie «A» Différées et des Actions Ordinaires de catégorie «B» Différées.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelle forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande de ces mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Luxembourg, comportant la même date qu'à l'en-tête des présentes.

Et après lecture donnée aux comparants, tous connus par le notaire, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, F. Felten, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 38, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

J. Elvinger.

(40582/211/635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

### **ACIERCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 62.285.

Acte constitutif publié à la page 9966 du Mémorial C n° 208 du 3 avril 1998.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2001, vol. 559, fol. 68, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

Signature.

(40885/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**IRA & SON'S HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le sept mai.

1) Mme Ira Von Fürstenberg, demeurant à Schellenberg au Liechtenstein, ici représentée par Maître Charles Duro, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, en date du 6 mai 2002, laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire annexée aux présents statuts pour être formalisée avec eux.

2) Maître Charles Duro, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts de la société suivante qu'ils déclarent constituer entre eux, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination IRA & SON'S HOLDING S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à treize millions d'Euro (EUR 13.000.000,-), représenté par cent trente mille (130.000) actions d'une valeur nominale de cent Euro (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire, par compensation avec des créances, par incorporation de réserves et plus particulièrement par l'émission et la conversion d'obligations convertibles ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Dans les cas d'émissions d'obligations convertibles, de warrants ou de droits de souscription, l'émission de ces titres devra intervenir dans le délai déterminé ci-avant, la conversion ou l'utilisation des droits attachés à ces titres pouvant se faire même après l'expiration de ce délai. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mai à 14.00 heures, et pour la première fois en l'an deux mille et trois. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La société sera engagée par la signature collective de l'ensemble des membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra nommer un ou plusieurs administrateurs et leur donner mandat les autorisant à engager la société par leur seule signature, pour autant qu'ils agissent dans les limites reconnues au conseil d'administration.

**Art. 11.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille deux.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

*Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	Capital libéré
Madame Ira Von Fürstenberg. . . . .	309	30.900,-	30.900
Monsieur Charles Duro . . . . .	1	100,-	100
Total: . . . . .	310	31.000,-	31.000

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) se trouve à l'entière disposition de la société.

*Déclaration - Evaluation*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cinq cents Euro.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Mme Ira Von Fürstenberg, demeurant à Schellenberg, Liechtenstein,
  - Maître Charles Duro, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,
  - Maître René Faltz, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2008.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2002, vol. 135S, fol. 37, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2002.

J. Elvinger.

(40592/211/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

**FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société anonyme Holding).**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 62.231.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, R.C. Luxembourg section B numéro 62.231, constituée suivant acte reçu le 17 novembre 1997, publié au Mémorial C numéro 199 du 1<sup>er</sup> avril 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 900 (neuf cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.»;

2) Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.».

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Meneguz, A.-M. Primiceri, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 38, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

J. Elvinger.

(40578/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

**FIDISPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 62.231.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(40579/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

**SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme,  
(anc. Société anonyme Holding.)**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.214.

L'an deux mille deux, le huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPORT & FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, R.C. Luxembourg section B numéro 58.214, constituée suivant acte reçu le 14 février 1997, publié au Mémorial C numéro 286 du 10 juin 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy Meneguz, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant à Senningerberg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 300 (trois cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.»

2) Modification de l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts (objet) pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, ainsi que toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut en outre réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières et financières.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Meneguz, A.-M. Primiceri, G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 38, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2002.

J. Elvinger.

(40580/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

**SPORT & FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 58.214.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(40581/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2002.

**WHITEBOX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 70.952.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 février 2002 à 10.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 27 février 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(40809/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**AGRI-PLAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1. Madame Gabriela Welsch, architecte diplômée, demeurant à D-54290 Trèves, 19, Palaststrasse,
2. Monsieur François Jacques, avocat, demeurant à Luxembourg, 51, rue Albert 1<sup>er</sup>.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AGRI-PLAN, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mersch.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par une résolution des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, à l'exclusion de toute activité pouvant créer un conflit d'intérêt et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros, représenté par dix (10) parts sociales de mille deux cent cinquante (1.250,-) Euros chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Gabriela Welsch, préqualifiée, neuf parts .....	9
2.- Monsieur François Jacques, préqualifié, une part .....	1
Total: dix parts .....	<u>10</u>

Les parts sociales sont et resteront nominatives.

**Art. 6.** Chaque associé bénéficiera d'un droit de préemption sur les parts sociales de la société, au prix de la valeur nominale du titre. Avant toute vente de parts à des tiers non associés, l'associé cédant tout ou partie de ses parts devra proposer par lettre recommandée avec accusé de réception aux autres associés.

En cas d'acceptation de l'offre par plus d'un associé endéans la quinzaine, les parts leur seront attribuées au prorata de leur participation antérieure.

A défaut d'acceptation de l'offre dans les quinze jours de sa réception, l'associé cédant pourra céder ses parts à des tiers.

Outre le droit de préemption, les parts d'un associé ne peuvent, à peine de nullité, être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

**Art. 10.** L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

**Art. 11.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre 2002.

**Art. 13.** A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

#### *Frais*

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à neuf cents (900,-) Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée, Madame Gabriela Welsch, préqualifiée.
- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante unique.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Welsch, F. Jacques, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2002, vol. 421, fol. 50, case 12. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 mai 2002.

U. Tholl.

(40840/232/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**EURIMOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 84.976.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 mars 2002 à 9.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par Monsieur José Jumeaux au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE INTERNATIONAL S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE INTERNATIONAL S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 25 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(40810/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**CHATEAUX IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 12A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.732.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale*

Le 15 janvier 2002 à 10.00 heures, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme CHATEAUX IMMOBILIERE S.A., se sont réunis en assemblée générale à L-2449 Luxembourg, n° 12A Boulevard Royal, d'un commun accord, en renonçant à une convocation préalable.

Monsieur Danilo Chemello, entrepreneur, demeurant à Londres (UK), élu président de l'assemblée, procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Madame Aurora Pereira Vaz, administrateur de sociétés, demeurant à Londres (UK).

Monsieur le Président constate:

I. Que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et aptes à tenir la présente assemblée.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste sera signée par les actionnaires présents ou représentés, ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Nomination du commissaire aux comptes et d'un administrateur.
- 2) Transfert du siège.

*Résolutions*

L'assemblée approuve à l'unanimité.

1) Nomination de Mlle Carolina Tana, étudiant, demeurant à Londres (UK), administration en substitution de Monsieur Jean Hoffmann.

Nomination de Monsieur Antonio Martinho, demeurant à Loulé, Faro (P), commissaire aux comptes en substitution de Marc Koeune,

2) Transfert du siège à L-2449 Luxembourg n° 12A Boulevard Royal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par les membres du bureau.

A. Pereira Vaz / D. Chemello

*Secrétaire / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 95, case 1. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40870/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**MONSTAAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 63.685.

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 25 avril 2002 les décisions suivantes:

1. La conversion du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR).
2. L'augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de 30.986,69 EUR à 31.000,- EUR par incorporation de la réserve légale à concurrence d'un montant de 13,31 EUR, sans création d'actions nouvelles, et en portant la valeur nominale par action à 24,80 EUR. La modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (24,80 EUR) chacune.»

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 92, case 2.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40825/592/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**MONSTAAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 63.685.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Extraits de l'assemblée générale du 25 avril 2002*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés . . . . .	14.123,- LUF
- Distribution de dividendes . . . . .	524.419,- LUF

**DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

- Distribution de dividendes bruts . . . . .	524.419,- LUF
--	---------------

*Composition du conseil d'administration*

- Monsieur Raymond Leynaert, administrateur-délégué, demeurant à Nieuwpoort (B),
- Monsieur Vanoorenberg, administrateur, demeurant à Dunkerque (F),
- Madame Violette Maillot, administrateur, demeurant à Calais (F).

*Commissaire aux comptes*

- P.K.F. LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(40829/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**WEB TECH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 73.450.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 8 mars 2002 à 9.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société ELIOLUX de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société ELIOLUX pour l'exécution de son mandat.  
Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.  
Luxembourg, le 8 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(40811/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**TIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 72.044.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 28 février 2002 à 14.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 28 février 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(40812/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> avril 1998*

*Délégués à la gestion journalière*

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, le conseil d'administration a apporté la modification suivante à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 13 février 1998 (sous les numéros 249 et 250): pour l'unité d'exploitation Oostkamp-Gand: ajout de M. Erwin Boussery et suppression des pouvoirs de M. Reinhard Straihammer et M. Wolfgang Viertel.

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit depuis le 1<sup>er</sup> avril 1998:

**A. Administrateurs-directeurs**

- Francis Verheughe, président du comité de direction;
- Wilfried Heinle, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998, n° 129 et 130) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

**B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs**

1) pour toute la société

Jacques De Smedt, membre du comité de direction

2) pour une seule unité d'exploitation

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Jean Goffart, Daniel Meert, Roger Vandeplass et Luc Van Overstraeten.

- Oostkamp-Gand: Erwin Boussery, Johan Labeur, Franz Richter, Paul Stoop.

- Lanklaar: Herman De Smedt, John Thys.

- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur: 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;
- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

W. Heinle / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président*

Déposé, 10 avril 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40792/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

### **SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 février 1998*

*Conseil d'Administration*

L'assemblée générale des actionnaires proroge le mandat des administrateurs pour une période qui expire à l'assemblée générale annuelle de février 2000 à l'exception du mandat de M. Jean Quetstroey.

Le nouveau conseil est dès lors composé ainsi:

- président: Jürgen Radomski
- administrateurs-directeurs:
  - Francis Verheughe, président du comité de direction;
  - Wilfried Heinle.
- administrateurs: Rik De Nolf, Jean-Pierre Laurent Josi, Jacques Saverys, Nico Schaeffer, Pierre J. Scohier.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts:

- les administrateurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins soit administrateur-directeur;

- les administrateurs-directeurs peuvent en outre accomplir ces actes chacun avec un délégué à la gestion journalière.

La liste des délégués à la gestion journalière a été publié à l'annexe du Moniteur du 13 février 1998 sous les numéros 249 et 250.

W. Heinle / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président*

Déposé, 10 mars 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40793/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

### **SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Augmentation du capital par apport d'actions*

*Modification aux statuts*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Eric Spruyt, Notaire à Bruxelles, le vingt juin deux mille, portant à la suite la mention:

Enregistré douze rôles huit renvois, enregistr. Bruxelles 1, le 26 juin 2000, vol. 15, folio 88, case 16. Reçu mille francs (1.000,- F) L'inspecteur a.i. (signé) J.L. Descheppen.

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIEMENS ayant son siège à 1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi, 116, a pris les résolutions suivantes:

1. Augmentation du capital à concurrence de huit mille quatre cent trente-quatre (8.434,-) francs, pour porter le capital à deux milliards trois cent dix-huit millions cinq cent septante-six mille nonante-trois (2.318.576.093,-) francs par incorporation de réserves disponibles sans création nouvelles actions de capital.

2. Conversion du capital en euros de sorte que le montant du capital est dorénavant égal à cinquante-sept millions quatre cent septante-six mille (57.476.000,-) euros.

3. Modification aux statuts:

- modification de l'article 2.3 des statuts («Siège») en ajoutant in fine le texte suivant: «La société peut, sur décision du conseil d'administration, créer des filiales, des sièges d'exploitation, des agences et des dépôts en Belgique ou à l'étranger.»

- modification de l'article 3.1 des statuts («Capital») pour le mettre en concordance avec la décision d'augmentation du capital et de conversion en euros.

- modification de l'article 4.1 des statuts («Nomination - Responsabilité») en remplaçant le mot cependant par «en principe» et en supprimant le dernier alinéa.

- remplacement de l'article 4.4 des statuts («Pouvoirs de gestions - Gestion journalière») par le texte suivant: «Si le président du comité de direction est également membre du conseil d'administration, il portera le titre de «administrateur-délégué». Si un autre membre du comité de direction est également membre du conseil d'administration, il portera le titre de «administrateur-directeur», à moins que le conseil décide de lui attribuer également le titre de «administrateur-délégué»».

- remplacement du point a) de l'article 5.1 des statuts («Pouvoirs de représentation») par le texte suivant: «d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes) par la signature conjointe de soit deux administrateurs dont un au moins est administrateur-directeur ou administrateur-délégué, soit un administrateur-directeur ou administrateur-délégué et un autre délégué à la gestion journalière»;

4. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier également les articles 1.1, 1.2, 3.2, 4.2, 4.3, 4.5, 6, 7.1, 7.2, 7.3, 8.2 des statuts.

5. Constatation suite aux résolutions prises précédemment du nouveau texte des statuts dont un extrait suit:

#### *Forme*

La société a la forme juridique d'une société anonyme.

#### *Nom*

La société porte le nom: SIEMENS.

#### *Siège*

Le siège de la société est établi à Saint-Gilles (Bruxelles), chaussée de Charleroi 116.

#### *Objet*

La société a pour objet:

a) la fabrication et la commercialisation de produits industriels dans le domaine de la construction électrique et électronique, de la construction mécanique, de la mécanique de précision et des techniques similaires, y compris la recherche, le développement, le consulting et les services techniques;

b) la mise au point, la réalisation et la commercialisation d'installations et parties d'installations de production, transmission et traitement de l'information et de l'énergie et toutes leurs applications;

c) la fabrication et la commercialisation de biens qui constituent pour les produits fabriqués et commercialisés, des accessoires et des matériels ou produits auxiliaires.

Elle pourra réaliser son objet, soit par exploitation directe, soit en prenant des intérêts dans des entreprises en tout ou en parties similaires ou connexes, soit par voie de fusion avec de semblables entreprises.

Elle peut faire toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, financières ou industrielles, pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

#### *Capital*

Le capital de la société s'élève à cinquante-sept millions quatre cent septante-six mille (57.476.000,-) euros. Il est divisé en cent onze mille sept cent sept (111.707) actions sans mention de valeur. Chaque action représente dès lors un/cent onze mille sept cent septième (1/111.707<sup>ième</sup>) du capital. Les actions sont numérotées de un à cent onze mille sept cent sept (1 à 111.707).

#### *Pouvoirs de gestion - Gestion journalière*

Les pouvoirs de gestion du conseil ne sont limités que par les pouvoirs que la loi réserve à l'assemblée générale.

Le conseil délègue la gestion journalière de la société à un comité de direction et à un ou plusieurs autres délégués à la gestion journalière. Le conseil nomme le président, les autres membres du comité et les autres délégués à la gestion journalière. Il fixe leurs ressorts, ainsi que le règlement d'ordre intérieur du comité.

Si le président du comité de direction est également membre du conseil d'administration, il portera le titre de «administrateur-délégué».

Si un autre membre du comité de direction est également membre du conseil d'administration, il portera le titre de «administrateur-directeur», à moins que le conseil décide de lui attribuer également le titre de «administrateur-délégué».

#### *Pouvoirs de représentation*

La société est représentée à l'égard des tiers

a) d'une manière générale (c.à.d. dans tous les actes): par la signature conjointe de: soit deux administrateurs dont un au moins est administrateur-directeur ou administrateur-délégué, soit un administrateur-directeur ou administrateur-délégué et un autre délégué à la gestion journalière,

b) dans les actes relevant de la gestion journalière par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière; ces pouvoirs de représentation peuvent être limités à une seule unité d'exploitation;

c) dans les limites de leur mandat par des mandataires spéciaux.

Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation à l'égard des tiers incluent les pouvoirs de représentation en justice, ainsi que les pouvoirs de subdéléguer.

#### *L'assemblée générale annuelle*

L'assemblée générale annuelle se réunit le quatrième mardi du mois de février, à quinze heures. Si ce jour est férié, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

#### *Exercice social*

L'exercice social court du premier octobre au trente septembre.

6. Tous pouvoirs ont été conférés à la société PUBLICOUR, rue Birmingham 131, à 1070 Bruxelles, et à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre de commerce et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Pour extrait analytique conforme  
E. Spruyt  
Notaire

(Dépot simultané: expédition contenant le texte coordonné des statuts, 1 procuration).

Déposé, 17 juillet 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40794/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

Texte coordonné des statuts au 29 décembre 1988.

Déposé, 2 mars 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40795/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 1997*

*Délégués à la gestion journalière*

Le 16 décembre 1997, le conseil d'administration a apporté la modification suivante à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 17 juillet 1997 (sous les numéros 198 et 199): ajout de M. Jean Goffart pour l'unité d'exploitation Bruxelles-Huizingen.

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit depuis le 16 décembre 1997:

A. Administrateurs-directeurs

- Francis Verheughe, président du comité de direction;
- Wilfried Heinle, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 30 mars 1996, n° 393 et 394) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs

1) pour toute la société

Jacques De Smedt, membre du comité de direction

2) pour une seule unité d'exploitation

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Jean Goffart, Daniel Meert, Roger Vandeplass et Luc Van Overstraeten.

- Oostkamp-Gand: Johan Labeur, Franz Richter, Paul Stoop, Reinhard Straihammer, Wolfgang Viertel

- Lanklaar: Herman De Smedt, John Thys.

- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur: 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;
- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

W. Heinle / F. Verheughe

Administrateur-directeur / Administrateur-président

Déposé, 3 février 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40780/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

**RECTIFICATIF***Conseil d'administration*

Dans l'annexe au Moniteur belge du 17 mars 2001, il y a lieu:

- a) dans le texte français, de comprendre par «Son mandat»: le mandat de M. Doenz.
- b) dans le texte néerlandais de remplacer à la 5<sup>ème</sup> ligne «Haar» par «Zijn»: le mandat de M. Doenz

R. Van Steenberghe / F. Verheughe

*Directeur / Administrateur délégué*

Déposé, 8 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40781/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2001**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale des actionnaires a nommé Monsieur Manfred Doenz, domicilié au 165 avenue Armand Huysmans à 1050 Bruxelles, comme nouveau membre du conseil d'administration de la société en remplacement de Madame Pamela Knapp. Son mandat expirera à la même date que le mandat des autres administrateurs, à savoir à l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

M. Doenz / F. Verheughe

*Délégué à la gestion journalière / Administrateur délégué*

Déposé, 8 mars 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40782/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 15 décembre 2000**Délégués à la gestion journalière*

Le conseil a apporté les modifications suivantes à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 1<sup>er</sup> février 2000 (sous les numéros 349 et 350):

- pour toute la société: ajout de Manfred Dönz, avenue Armand Huysmans 165, 1050 Bruxelles, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et suppression de Pamela Knapp
- pour l'unité d'exploitation Bruxelles-Huizingen: suppression des pouvoirs de Dirk Rogiers, Jean-Louis Vindevogel et Roger Vandeplass
- pour la succursale de Luxembourg: ajout de Jacques Barbarini, route de Mondorf 24, L-3337 Hellange, au 1<sup>er</sup> janvier 2001 et suppression de Pierre Biren au 31 janvier 2001.

J. Goffart / F. Verheughe

*Délégué à la gestion journalière / Administrateur délégué*

Déposé, 17 janvier 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40783/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 février 2000**Conseil d'Administration*

L'assemblée générale des actionnaires proroge le mandat des administrateurs pour une période qui expire à l'assemblée générale annuelle de février 2002 à l'exception du mandat de M. Jürgen Radomski et nomme Dr. Edward G. Kru-basik comme nouveau membre et président du conseil d'administration pour la même période.

Le nouveau conseil est dès lors composé ainsi:

- président: Dr. Edward G. Krubasik,
- administrateurs-directeurs:
  - Francis Verheughe, président du comité de direction
  - Pamela Knapp
- administrateurs: Rik De Nolf, Jean-Pierre Laurent Josi, Jacques Saverys, Nico Schaeffer, Pierre J. Scohier.

Conformément à l'art. 5.1. des statuts:

- les administrateurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins soit administrateur-directeur.

- les administrateurs-directeurs peuvent en outre accomplir ces actes chacun avec un délégué à la gestion journalière

La liste des délégués à la gestion journalière a été publiée à l'annexe du Moniteur du 1<sup>er</sup> février 2000 sous les numéros 349 et 350.

P. Knapp / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président du comité de direction*

Déposé, 28 mars 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40784/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

### **SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 10 décembre 1999*

*Délégués à la gestion journalière*

Le 10 décembre 1999, le conseil d'administration a apporté les modifications suivantes à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 7 août 1999 et du 10 novembre 1999 (sous les numéros 41/42 et 475/476):

- pour l'unité d'exploitation Bruxelles-Huizingen: ajout de M. Dirk Rogiers et M. Jean-Louis Vindevogel.

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit:

#### A. Administrateurs-directeurs

- Francis Verheughe, président du comité de direction.
- Pamela Knapp, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998, n° 129 et 130 et celle du 25 mars 1999, n° 294 et 295) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

#### B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs

pour l'unité d'exploitation:

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Daniel Meert, Dirk Rogiers, Roger Vandeplas, Luc Van Overstraeten et Jean-Louis Vindevogel.
- Oostkamp: Johan Labeur, Jos Lemeire
- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un deux signe avec un autre administrateur-directeur; 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;
- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

P. Knapp / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président du comité de direction*

Déposé, 21 janvier 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40785/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

### **SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

#### RECTIFICATIF

*Délégués à la gestion journalière*

Dans l'annexe au Moniteur belge du 7 août 1999 n° 990807-41 il y a lieu:

- a) - d'ajouter dans le texte français: Jean Goffart, pour l'unité d'exploitation Bruxelles-Huizingen
- de supprimer: Gand, pour l'unité d'exploitation Oostkamp-Gand

b) - de supprimer dans le texte néerlandais: Gent, pour l'unité d'exploitation Oostkamp-Gent

P. Knapp / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président du comité de direction*

Déposé, 29 octobre 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40786/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 29 juin 1999*

*Délégués à la gestion journalière*

Le 29 juin 1999, le conseil d'administration a apporté les modifications suivantes à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 25 mars 1999 (sous les numéros 294 et 295):

- pour toute la société: suppression de Jacques De Smedt
  - pour l'unité d'exploitation Oostkamp-Gand: suppression de Erwin Boussery et Paul Stoop
  - pour l'unité d'exploitation Lanklaar: suppression de Herman De Smedt et John Thys.
- De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit:

**A. Administrateurs-directeurs**

- Francis Verheughe, président du comité de direction.
- Pamela Knapp, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998, n° 129 et 130 et celle du 25 mars 1999, n° 294 et 295) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

**B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs**

pour l'unité d'exploitation:

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Daniel Meert, Roger Vandeplass et Luc Van Overstraeten.
- Oostkamp-Gand: Johan Labeur, Jos Lemeire
- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur: 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux ait reçu la délégation pour toute la société;
- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

P. Knapp / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président du comité de direction*

Déposé, 29 juillet 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40787/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

---

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 23 décembre 1998*

*Délégués à la gestion journalière*

Le conseil a apporté les modifications suivantes à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 6 janvier 1999 (sous les numéros 734 et 735):

- ajout de M. Jos Lemeire
  - suppression de M. Franz Richter
- pour l'unité d'exploitation d'Oostkamp-Gand.

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

**A. Administrateurs-directeurs**

- Francis Verheughe, président du comité de direction;
- Pamela Knapp, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998, n° 129 et 130) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B)

**B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs**

1) pour toute la société

Jacques De Smedt, membre du comité de direction

2) pour une seule unité d'exploitation

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Jean Goffart, Daniel Meert, Roger Vandeplas et Luc Van Overstraeten.

- Oostkamp-Gand: Erwin Boussery, Johan Labeur, Jos Lemeire, Paul Stoop.

- Lanklaar: Herman De Smedt, John Thys.

- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur, 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;

- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 février 1999*

*Commissaire-reviseur*

L'assemblée générale des actionnaires a nommé la société coopérative KPMG comme commissaire-reviseur pour les exercices 1998-99, 1999-2000 et 2000-2001. La société est représentée par Messieurs Marc Smet et Louis Vercammen

*Nomination*

L'assemblée générale des actionnaires a nommé Madame Pamela Knapp comme nouveau membre du conseil d'administration de la société en remplacement de Monsieur Wilfried Heinle. Son mandat expirera à la même date que le mandat des autres administrateurs, à savoir à l'assemblée générale annuelle de l'an 2000.

P. Knapp / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président*

Déposé, 18 mars 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40788/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Augmentation du capital par apport d'actions*

*Modification aux statuts*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Eric Spruyt, Notaire à Bruxelles, le vingt-neuf décembre mil neuf cent nontante-huit, portant à la suite la mention:

Duplicata

Enregistré sept rôles, cinq renvois au premier bureau de l'Enregistrement de Bruxelles, le treize janvier mil neuf cent nonante-neuf volume 12, folio 28, case 11. Reçu trois millions cinq cent nonante-deux mille huit cent trente-huit francs (3.592.838,-).

Que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIEMENS ayant son siège à 1060 Bruxelles, Chaussée de Charleroi, 116, a pris les résolutions suivantes:

1. Augmentation du capital de cent dix-huit millions cinq cent soixante-neuf mille deux cent trente et un (118.569.231,-) francs, pour le porter à un milliard sept cent dix-huit millions cinq cent soixante-neuf mille deux cent trente et un (1.718.569.231,-) francs par création de sept mille sept cent et sept (7.707) actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, autres que les actions-AFV.

Cette augmentation du capital a été réalisée par apport en nature.

Ces sept mille sept cent et sept (7.707) actions ont été attribués au prix d'environ nontante-trois mille deux cent trente-cinq virgule sept (93.235,7) francs par action, dont

- approximativement quinze mille trois cent quatre vingt-quatre virgule six (15.384,6) francs sera comptabilisés comme capital soit globalement arrondi cent dix-huit millions cinq cent soixante-neuf mille deux cent trente et un (118.569.231,-) francs et

- approximativement septante-sept mille huit cent cinquante et un virgule un (77.851,1) francs comme prime d'émission soit globalement arrondi cinq cent nonante-neuf millions neuf cent nonante-huit mille quatre cent vingt-huit (599.998.428,-) francs.

Chaque nouvelle action est libérée à concurrence de cent pour cent (100%) et la prime d'émission y afférente est libérée également, à concurrence de cent pour cent (100%).

Le rapport du commissaire-reviseur, la société civile coopérative KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER, Bedrijfsrevisoren, Commissaire-reviseur, représentée par Monsieur Marc Smet et Louis Vercammen, Avenue Bourget, 140, 1130 Bruxelles conclut dans les termes suivants, dont une traduction libre suit:

«*Conclusion*

En conclusion de notre examen fait selon les normes de contrôle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, nous sommes d'avis que:

- la description de l'apport en nature répond aux conditions normales de précision et de clarté;
- les méthodes d'évaluation retenues par les parties sont justifiées par l'économie de l'entreprise, entre autres tenant compte du fait que les actionnaires appartiennent au même groupe et conduisent à des valeurs d'apport qui correspondent au moins avec le nombre et la valeur fractionnelle des actions émises en contrepartie.
- la rémunération qui est donnée en contrepartie de l'apport des actions notamment les 7.707 actions sans désignation de valeur nominale de la SA SIEMENS, du fait que les actionnaires appartiennent au même groupe, est légitime et équitable de sorte que les droits réciproques des parties concernées sont complètement respectées et que les obligations sont entièrement déterminées.

Bruxelles, le 23 décembre 1998.

KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER - Reviseurs d'Entreprises

*Commissaires-reviseurs*

M. Smet / L. Vercammen

*Reviseurs d'Entreprises*

2. Augmentation du capital une deuxième fois à concurrence de cinq cent nonante-neuf millions neuf cent nonante-huit mille quatre cent vingt-huit (599.998.428,-) francs, pour le porter à deux milliards trois cent dix-huit millions cinq cent soixante-sept mille six cent cinquante-neuf (2.318.567.659,-) francs, par incorporation de la prime d'émission précitée à concurrence de cinq cent nonante-neuf millions neuf cent nonante-huit mille quatre cent vingt-huit (599.998.428,-) francs, sans création d'actions nouvelles.

3. Remplacement du texte de l'article 3.1 des statuts pour le mettre en concordance avec la décision d'augmentation du capital qui précède, par le texte suivant:

«Le capital de la société s'élève à deux milliards trois cent dix-huit millions cinq cent soixante-sept mille six cent cinquante-neuf (2.318.567.659,-) de francs. Il est divisé en cent et onze mille sept cent et sept (111.707) actions sans mention de valeur. Chaque action représente dès lors un/cent et onze sept cent et septième (1/111.707) du capital. Les actions sont numérotées de 1 à 111.707.»

*Procuration pour les formalités auprès du registre du commerce*

Tous pouvoirs ont été conférés à la société à responsabilité limitée JORDENS, ayant son siège à 1210 Bruxelles, Rue du Méridien, 32, et à ses employés, préposés et mandataires, avec droit de substitution, afin d'assurer les formalités auprès du registre de commerce et, le cas échéant, auprès de l'Administration de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Pour extrait analytique conforme

E. Spruyt

*Notaire*

Déposé en même temps: expédition, rapport du conseil d'administration, procuration, attestation, rapport du commissaire-reviseur.

Déposé, 26 janvier 1999.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40789/000/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 1998*

*Conseil d'administration: nomination et démission*

Le 3 décembre 1998 le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Wilfried Heinle (départ à la retraite) et a nommé Madame Pamela Knapp en vue de son remplacement jusqu'à l'assemblée générale du 23 février 1999.

*Délégués à la gestion journalière*

Le conseil a également apporté la modification suivante à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 19 septembre 1998 (sous les numéros 409 et 410):

- suppression des pouvoirs de M. Wilfried Heinle (départ à la retraite le 31 décembre 1998).

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit:

**A. Administrateurs-directeurs**

- Francis Verheughe, président du comité de direction;
- Pamela Knapp, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société. S'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998 n° 129 et 130) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

**B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs**

1) pour toute la société

Jacques De Smedt, membre du comité de direction

2) pour une seule unité d'exploitation

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Jean Goffart, Daniel Meert, Roger Vandeplass et Luc Van Overstraeten.

- Oostkamp-Gand: Erwin Boussery, Johan Labeur, Franz Richter, Paul Stoop.

- Lanklaar: Herman De Smedt, John Thys.

- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur: 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;

- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

W. Heinle / F. Verheughe

*Directeur / Administrateur-président*

Déposé, 24 décembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40790/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SIEMENS, Société Anonyme.**

Siège social: B-1060 Bruxelles, 116, Chaussée de Charleroi.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 juin 1998*

*Délégués à la gestion journalière*

Le 16 juin 1998, le conseil d'administration a apporté l'ajout suivant à la liste des délégués à la gestion journalière, publiée à l'annexe du Moniteur belge du 23 avril 1998 (sous les numéros 385 et 386):

- octroi des pouvoirs à Madame Pamela Knapp pour toute la société et ce à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1998.

De ce fait, les pouvoirs de représentation s'établissent comme suit à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1998:

**A. Administrateurs-directeurs**

- Francis Verheughe, président du comité de direction;

- Wilfried Heinle, membre du comité de direction.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts les administrateurs-directeurs peuvent accomplir tous les actes de la société, s'ils signent soit à deux, soit l'un parmi eux avec un autre administrateur (cfr. la publication à l'annexe du Mb du 19 mars 1998, n° 129 et 130) ou avec un autre délégué à la gestion journalière (cfr. litt. B).

**B. Délégués à la gestion journalière non-administrateurs**

1) pour toute la société

- Jacques De Smedt, membre du comité de direction

- Pamela Knapp, membre du comité de direction

2) pour une seule unité d'exploitation

- Bruxelles-Huizingen: Roger Van Steenberghe, membre du comité de direction; Jacques Collignon, Marc Creyf, Daniel Meert, Roger Vandeplass et Luc Van Overstraeten.

- Oostkamp-Gand: Johan Labeur, Franz Richter, Paul Stoop, Reinhard Straihammer, Wolfgang Viertel

- Lanklaar: Herman De Smedt, John Thys.

- Succursale de Luxembourg: Pierre Biren, Romain Mullesch.

Conformément à l'art. 5.1 des statuts, ces personnes peuvent accomplir: 1. tous les actes, si l'un d'eux signe avec un autre administrateur-directeur: 2. tous les actes relevant de la gestion journalière:

- pour toute la société: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour toute la société;

- pour une seule unité d'exploitation: s'ils signent à deux et que l'un d'eux au moins ait reçu la délégation pour l'unité d'exploitation concernée.

W. Heinle / F. Verheughe

*Administrateur-directeur / Administrateur-président*

Déposé, 9 septembre 1998.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2002, vol. 568, fol. 60, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40791/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**SKYLARK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.929.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 mars 2002 à 14.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par Monsieur José Jumeaux au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(40813/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 34.508.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 92, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(40828/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**FLÄKT WOODS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.984.

—  
En date du 14 mai 2002, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms demeurant au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg de son poste de gérant de la société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Gérard Becquer, expert comptable, demeurant au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Jan Prising,
- Mr Marc Feider,
- Mr Allen Yurko,
- Mr Hannu Paitula,
- Mr L.J. Clark, and,
- Mr Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40877/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**DAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 72.696.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 4 mars 2002 à 9.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte le transfert de quatre vingt dix actions détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 4 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(40821/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**PAUL HANS LOGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Ch. Marx.

## STATUTS

L'an deux mille deux, le sept mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-1330 Luxembourg, 28, boulevard G.-D. Charlotte.

Ont comparu:

1. La société BELBORD INVESTMENTS LTD, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 2 mai 2002.

2. Madame Simone Bardou, sans état, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare, ici représentée par Monsieur Daniel Phong, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 2 mai 2002.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varieront resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué une Société Anonyme sous la dénomination de PAUL HANS LOGIC S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque les événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet le conseil en maintenance et logique industrielle.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra exercer son activité tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres ou brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre

en valeur ses affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à 155.000,- EUR (cent cinquante cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial, Recueil C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tous autres moyens de communication qu'ils admettront comme valables.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, l'assemblée générale faisant suite à la constitution de la société peut nommer directement un administrateur délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs. En cas de nomination d'un administrateur délégué, ce dernier est seul apte à engager la société par sa signature individuelle.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les assemblées autres que l'assemblée générale annuelle pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

**Art. 14.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième vendredi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

#### *Souscription et libération*

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

1.- BELBORD INVESTMENTS LTD, prénommée, cinq cents actions . . . . .	500
2.- Madame Simone Bardou, prénommée, cinq cents actions. . . . .	500
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.600,- EUR (mille six cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissant dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Sébastien Thibal, employé privé, demeurant à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare;
  - b) Monsieur Arthur Phong, employé privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx;
  - c) Mademoiselle Isabelle Brucker, employée privé, demeurant à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.
3. A été appelée à la fonction de commissaire aux comptes:
 

La Société Anonyme GEST & CO, établie et ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr. Charles Marx.
4. L'adresse de la société est fixée à L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2007.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état civil et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent original.

Signé: D. Phong, E. Schlessser.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2002, vol. 11CS, fol. 95, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2002.

E. Schlessser.

(40842/227/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**VALAUCHAN INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 52.454.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2002, Messieurs Francis Lepoutre, directeur, E-Madrid, Francisco Barbero, directeur, E-Madrid, et Jean-Marie Deberdt, directeur, F-Croix, ont été reconduits dans leurs mandats de membres du conseil de surveillance.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme  
Pour VALAUCHAN INTERNATIONAL S.E.C.P.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40844/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**VALSUPER INTERNATIONAL, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.  
R. C. Luxembourg B 63.940.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2002, Messieurs Michel Hoste, directeur juridique, F-Croix, Miguel Ganuza, administrateur de société, E-Bajos Zaragoza, et Jean-Marie Deberdt, directeur en ressources humaines, F-Croix, ont été reconduits dans leurs mandats de membres du conseil de surveillance.

Luxembourg, le 17 mai 2002.

Pour avis sincère et conforme  
Pour VALSUPER INTERNATIONAL S.E.C.P.A.  
KPMG Financial Engineering  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2002, vol. 568, fol. 54, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40845/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**L.M.I., LOUCHET MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 20, Gappenhiehl.  
R. C. Luxembourg B 51.974.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 31 juillet 1995, acte publié au Mémorial C n° 539 du 21 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 88, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour L.M.I. LOUCHET MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.à r.l.  
KPMG Experts Comptables  
Signature

(40847/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**JUCALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 62, rue de Strasbourg.  
R. C. Luxembourg B 22.818.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 mai 1985, acte publié au Mémorial C n° 172 du 15 juin 1985.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JUCALUX, S.à r.l.  
KPMG Experts Comptables  
Signature

(40848/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Strassen, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 27.348.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 26 janvier 1988, acte publié au Mémorial C n° 111 du 27 avril 1988, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 131 du 15 mars 1996, modifiée par-devant le même notaire, en date du 22 février 2000, acte publié au Mémorial C n° 371 du 24 mai 2000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MAISON JOSY JUCKEM, S.à r.l.*

KPMG Experts Comptables

Signature

(40849/537/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**ATTUALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 32.385.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 99, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

(40869/793/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**BROAD STREET MALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 82.347.

—  
L'associé unique de BROAD STREET MALL, S.à r.l., a décidé, en date du 23 mai 2001, de nommer Mr Jonas Grandeur au poste de gérant de la société en remplacement de Mr Marc Mogull démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

G. Becquer

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40872/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**CORPORATE RESOURCES AND MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Contern.

R. C. Luxembourg B 81.417.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 avril 2002, que:

1. l'assemblée décide de convertir la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de LUF 40,3399 pour EUR 1,- de façon à ce que le capital social actuel de LUF 500.000,- soit établi à EUR 12.394,68. La conversion s'applique avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

2. l'assemblée décide d'augmenter le capital social par incorporation du bénéfice reporté d'un montant de EUR 150,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,-, sans émission de parts nouvelles.

3. l'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2002, vol. 568, fol. 66, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40915/549/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**T.S.L. S.A. - TRANSEUROPE SERVICES & LOGISTIC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 69.405.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(40866/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**T.S.L. S.A. - TRANSEUROPE SERVICES & LOGISTIC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 69.405.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(40867/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**T.S.L. S.A. - TRANSEUROPE SERVICES & LOGISTIC, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 69.405.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 97, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(40868/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**F.D.Q. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.339.

—  
L'Assemblée Générale des actionnaires tenue sous seing privé en date du 25 avril 2002 a décidé de:

- nommer FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., ayant son siège social 398 route d'Esch, L-1025 Luxembourg, comme commissaire de la société, avec effet au 25 avril 2002, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

- nommer comme administrateurs de la Société pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001:

- Monsieur Christian Billon, comme administrateur B, avec effet au 25 avril 2002,

- Monsieur Gérard Becquer, comme administrateur B, avec effet au 25 avril 2002.

- accepter la démission et donner décharge à Messieurs Federigo Cannizaro et Alexis Kamarowski de leur poste d'administrateur avec effet immédiat.

- accepter la démission de la société INTERCONSULT S.A. de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40875/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 77.735.

L'associé unique de 200 GRAY'S INN ROAD, S.à r.l. a décidé, en date du 23 mai 2001, de nommer Mr Jonas Grander au poste de gérant de la société en remplacement de Mr Sven Dahlmeyer démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2002.

G. Becquer

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40873/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**ECLAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.091.

Le Conseil d'Administration de la société tenu en date du 15 mai 2002, a décidé de:

- Transférer le siège social de la société du 18 rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

- Coopter Monsieur Gérard Becquer, résidant au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pierre van de Berg.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40874/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**GAM MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.990.

En date du 14 mai 2002, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg de son poste de gérant de la société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Gérard Becquer, expert comptable, demeurant au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Jan Prising,

- Mr Marc Feider,

- Mr Allen Yurko,

- Mr Hannu Paitula,

- Mr L.J. Clark, and,

- Mr Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40878/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.

R. C. Luxembourg B 25.058.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 94, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

(40887/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**F.D.V. HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 61.340.

L'Assemblée Générale des actionnaires tenue sous seing privé en date du 25 avril 2002 a décidé de:

- nommer FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., ayant son siège social 398 route d'Esch, L-1025 Luxembourg, comme commissaire de la société, avec effet au 25 avril 2002, pour une période venant à échéance, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

- nommer Monsieur Christian Billon, comme administrateur A de la Société avec effet au 25 avril 2002, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

- accepter la démission et donner décharge à Monsieur Federigo Cannizaro de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

- accepter la démission et donner décharge à la société INTERCONSULT S.A. de son poste de commissaire avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40876/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**GTE VENEZUELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 332.881.250,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 76.998.

L'Associé unique de la société a décidé en date du 6 mai 2002 de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40879/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 14.694.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 94, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

(40886/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**CMPI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1425 Luxembourg, 1A, rue du Fort Dumoulin.  
R. C. Luxembourg B 14.694.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale statutaire du 16 mai 2002*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008, les mandats de:

Mesdames Sylvie Theisen, Eliane Irthum et Dr. Albert Gnägi en tant qu'Administrateurs de la société.

La société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., domiciliée à Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Pour extrait sincère et conforme

CMPI HOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 94, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40888/788/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**GAM VENDOR NOTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.948.

En date du 14 mai 2002, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Bouchoms demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg de son poste de gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Gérard Becquer, expert comptable, demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet immédiat.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mr Jan Prising,
- Mr Marc Feider,
- Mr Allen Yurko,
- Mr Hannu Paitula,
- Mr L.J. Clark, and,
- Mr Gérard Becquer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40880/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital souscrit: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 87.221.

L'associé unique de la société IMPERIAL TOBACCO MANAGEMENT LUXEMBOURG (1), S.à r.l. a décidé en date du 8 mai 2002 de nommer Monsieur Christian Billon, Réviseur d'entreprises, demeurant 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la société en remplacement de Monsieur Gérard Becquer, Réviseur d'entreprises, demeurant au 398 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40881/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 54.630.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés qui s'est tenue extraordinairement le 22 mai 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de THE ECONOMIST GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., (la «société»), il est été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Susan Abesser, ayant son domicile au 38, Queensdale Road, London W11 4SA, United Kingdom, comme gérante de la société avec effet immédiat, et d'accorder pleine et entière décharge à celle-ci;
- de nommer Oscar Grut ayant son domicile au 9, Amner Road, London SW11 6AA, United Kingdom, comme gérant de la société avec effet immédiat.

Désormais, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

- Mme Maren Scupin-Guenther
- M. David Cox
- M. Tim Van Dijk
- M. Oscar Grut

Luxembourg, le 22 mai 2002.

T. V. Dijk  
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 89, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(40905/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**PRIMUS LIFE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 68.113.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 4 avril 2002 à Luxembourg que:

- le siège social de la société a été transféré du 13, rue de la Porte Neuve à L-1227 Luxembourg au 50, Grand-rue à L-1660 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 mai 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40882/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**ACCES INDUSTRIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 83.868.

Il résulte de la décision du Conseil d'administration prise immédiatement après la fin de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mai 2002, que:

- Emmanuel Mertens, résidant à 37, rue Kleesenberg à Reckange-sur-Mess, est nommé administrateur-délégué en remplacement de Eric Pollet avec effet immédiat et pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

- Pour tous actes, conventions ou contrats commerciaux et techniques, la société ne pourra être valablement engagée que par la signature individuelle de Emmanuel Mertens, préqualifié.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PricewaterhouseCoopers

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40883/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**ACCES INDUSTRIE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R. C. Luxembourg B 83.868.

Il résulte de l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 28 mai 2002 à Luxembourg, que:

- Emmanuel Mertens, résidant à 37, rue Kleesenberg à Reckange-sur-Mess, est nommé administrateur avec effet immédiat et pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PricewaterhouseCoopers

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 81, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40884/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**SOCIETE IMMOBILIERE BEAU RIVAGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.630.

Il est porté à la connaissance de tiers qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de l'extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2002.

En effet, il fallait lire «assemblée générale extraordinaire» et non «assemblée générale ordinaire.»

Luxembourg, le 31 mai 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2002, vol. 568, fol. 90, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40911/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**MC PREMIUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 68.827.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration par voie circulaire avec effet au 17 avril 2002*

Il est décidé:

de coopter sous réserve de l'accord de la CSSF Messieurs Philipp Leibundgut et Gustav Stenbolt en remplacement de Messieurs Neville Louis Cook et Yves Burrus;

de proposer à l'assemblée de ratifier la cooptation de Messieurs Philipp Leibundgut et Gustav Stenbolt en remplacement de Messieurs Neville Louis Cook et Yves Burrus;

d'acter la démission de Madame Valeria Uranga.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 17 mai 2002*

La cooptation de Messieurs Philipp Leibundgut et Gustav Stenbolt en remplacement de Messieurs Neville Louis Aragon Cook et Yves Burrus est ratifiée.

ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG est réélue comme réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau terme de 3 ans, expirant à l'assemblée générale statutaire de 2005.

Extraits certifiés sincères et conformes

Pour MC PREMIUM

KREDIETRUST LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2002, vol. 568, fol. 84, case 8.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40833/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**FB BROKERAGE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 56.832.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 69, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(40889/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**FB BROKERAGE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 56.832.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 10 mai 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour réquisition et publication

Pour extrait sincère et conforme

FB BROKERAGE LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2002, vol. 568, fol. 69, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(40890/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**REIFEN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.308.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2002, vol. 568, fol. 93, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2002.

Signature.

(40918/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

---

**PARTIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 72.780.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 mars 2002 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur José Jumeaux en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Monsieur José Jumeaux pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la nomination de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. en qualité de président du conseil d'administration.

L'assemblée accepte le transfert d'une action détenu par la société FIDUFRANCE S.A. au profit de FIDUGROUP HOLDING S.A.H.

L'assemblée accepte la démission de Madame Patricia Catucci en qualité d'administrateur et la nomination de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT LTD et en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à Madame Patricia Catucci pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société IGESTIA S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et la nomination de la société FID'AUDIT LTD à ce poste.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société IGESTIA S.A. pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUFRANCE S.A. en qualité d'administrateur et la nomination de la société FIDUFRANCE GIBRALTAR LTD en lieu et place.

L'assemblée générale décide de donner décharge à la société FIDUFRANCE S.A. pour l'exécution de son mandat.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 12 mars 2002.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2002, vol. 567, fol. 61, case 9.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(40814/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.

**C.C.I.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatorze mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

Monsieur Marc Vincent, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville, 55, avenue Clémenceau.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une bijouterie-horlogerie avec vente de bijoux fantaisie, articles de la branche, commerce d'habillement, équipement du foyer, bibeloterie, cadeaux, souvenirs, ainsi que la vente de parfums.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de C.C.I.M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- ), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- ) chacune.

Les cent (100) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Marc Vincent, commerçant, demeurant à F-57100 Thionville, 55, avenue Clémenceau.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- ) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que l'associé reconnaît.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut pas les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Ceci ne vise pas les opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille deux.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de huit cent soixante-dix euros (870,- ).

#### *Décision de l'associé unique*

Le comparant, représentant la totalité du capital social, a ensuite pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:  
Monsieur Marc Vincent, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-1611 Luxembourg, 63, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Vincent, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2002, vol. 135S, fol. 36, case 3. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2002.

E. Schlessler.

(40841/227/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2002.